



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnoleet CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Paris, le 1 octobre 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE

CT des DDI du 1^{er} octobre 2020

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire Générale du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs,

L'**UNSA** souhaite, dans le cadre du changement de gouvernance de cette instance, rappeler qu'elle demeure attachée à un dialogue social sincère et constructif. Elle attend, au niveau central et local, des engagements sur son organisation, son interministérialité, sa programmation, son articulation, sa cohérence ainsi qu'une concertation en amont des décisions.

L'**UNSA** a bien pris note des modifications apportées aux deux projets qui sont soumis pour avis à ce CT et qui avaient fait l'objet de propositions des OS lors du Pré-CT des DDI du jeudi 24 septembre dernier.

Concernant l'Organisation Territoriale de l'État

L'annonce d'un nouvel acte de décentralisation et la loi 3D nous interrogent quant au niveau d'évolution des compétences des DDI notamment. L'**UNSA** demande des précisions calendaires. Elle souhaite également un tableau de suivi ciblant les réformes de la nouvelle organisation territoriale de l'État.

L'**UNSA** demande en outre d'être destinataire du contenu des remontées des stratégies régionales sur les propositions d'organisation de l'État en territoires, voire de la synthèse qui en aurait été faite, tout comme l'analyse du chemin poursuivi sur l'OTE.

L'**UNSA** a pris acte des décisions du Premier Ministre concernant l'OTE et la création des SGC. Nous reviendrons sur ce sujet dans le cadre de l'ordre du jour, mais l'**UNSA** tient à souligner une nouvelle fois ses interrogations quant à la cohérence du calendrier et des choix effectués. Pour l'**UNSA**, la priorité demeure la garantie des droits des agents, quelle que soit leur origine ministérielle. C'est pourquoi elle maintient ses revendications sur les dispositifs d'accompagnement, les sujets de convergence, ceux relatifs à la qualité de vie au travail, à la santé et aux conditions de travail.

Concernant la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19 dans les DDI

L'**UNSA** réitère sa demande d'un véritable bilan sous la forme d'un RETEX pour l'ensemble de cette crise, mais le sollicite dans un premier temps pour la période de confinement.

L'**UNSA** considère que l'ensemble des RETEX qui seront produits doivent participer à enrichir les réflexions sur les stratégies d'évolutions des organisations avant toute précipitation dans de nouvelles réformes. Ils doivent alimenter la concertation en amont de toute décision. La crise est toujours présente. Elle prend de l'ampleur et doit mobiliser l'ensemble des acteurs au niveau national et local, en particulier dans le cadre des instances de dialogue social dédiées tels que les CHSCT. La priorité doit demeurer la protection de la santé des agents et des usagers et de limiter la propagation de l'épidémie.

Notamment, la possibilité de permettre aux agents de télétravailler durant cette phase de crise doit être réaffirmée aux services sans se limiter au cadre réglementaire de droit commun.

Concernant la création des Secrétariats Généraux Communs (SGC)

Compte tenu des disparités constatées entre les instructions nationales et les déclinaisons hétérogènes au niveau local, l'**UNSA demande la mise en place rapide d'un groupe de travail sur les SGC.**

Dès sa mise en place, l'**UNSA** demande à pouvoir disposer d'un état des lieux précis des organigrammes des futurs SGC, de leurs localisations géographiques, afin de pouvoir réajuster ensemble les écarts constatés avec les directives nationales.

L'**UNSA** demande, au travers de ce groupe de travail, une vérification de la présence des fiches de postes de référents de proximité comme le prévoit l'instruction et comme vous l'avez réaffirmé.

Sur ce point, l'**UNSA** demande une localisation de ces référents au sein des DDI notamment pour un maintien des liens étroits avec les agents et pour participer activement auprès du directeur au bon déroulement des instances de dialogue social en DDI.

Sur ce sujet, l'**UNSA** exprime toujours ses fortes réserves à la création des SGC et, dans les conditions actuelles de leur mise en œuvre, ses fortes inquiétudes quant à leur bon fonctionnement.

Concernant le rapport sur les SIDSIC

S'agissant du rapport sur les SIDSIC, celui-ci démontre que les promesses annoncées initialement n'ont pas été tenues. Leur fonctionnement est loin d'être optimal.

Pour l'**UNSA**, il aurait été souhaitable d'en tirer les enseignements avant la création des SGC qui se fera sur les mêmes bases.

En conclusion, cela confirme bien notre demande exprimée lors de la réunion préparatoire à ce CT de la mise en place d'un groupe de travail dédié au SGC.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.